

2025/09/15

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 septembre 2025 - Délibération n° 2025/09/15

OBJET : Attribution d'un fonds de concours à la commune de St-Hilaire-La-Plaine

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 25 août, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – FAURE Josette – PACAUD Patrick – BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SPRINGER Liliane – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc - POUGET-CHAU VAT Marie-Hélène – SUCHAUD Michelle – GUARGEL Karine – BOSLE Alain – BENABDELMALEK Clément – DESSEAUVE Nadine – VERGNAUD Didier – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert - DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc - CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – DAURY Claudine – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAGRANGE Serge – GRENOUILLET Jean-Yves – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – LAPORTE Martine - CAILLAUD Monique – PARAYRE Régis – LUMY Bernard

Etaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine - RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick –MAGOUTIER Gérard - CLOCHON Bruno – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – DUGAY Jean-Pierre – ROYERE Joël – COUCAUD Thierry – LEHERICY Joseph – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – DEPATUREAUX Gilles – AUGUSTYNIAC Jérôme – PATAUD Annick – MEYER Christian

Pouvoirs :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à Georges DESLOGES
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à Philippe BOUDEAU
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAU VAT
4. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
5. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à Claudine DAURY
6. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Thierry GAILLARD

Suppléances : VERGNAUD Didier – LUMY Bernard – PICOURET Michel

Secrétaire de séance : Martine LAPORTE

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	39	46			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
46	0	0	0	0	0

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2025/05/07 en date du 23 mai 2025 qui retire et remplace la délibération n°2023/04/25 du 04 avril 2023 approuvant la création d'un fonds de concours à destination de ses communes membres et votant le règlement afférent ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2025/04/15 en date du 1^{er} avril 2025 votant le projet de budget général 2025 comprenant des crédits alloués audit fonds de concours ;

M. Le Président expose les éléments suivants :

La Commune de Saint-Hilaire-la-Plaine a déposé un dossier de demande en date du 8 juillet 2025. Les services de la Communauté de communes ont examiné les éléments et déclaré le dossier complet.

La demande concerne la création d'un columbarium et l'aménagement d'un « jardin du Souvenir ».

Par délibération n°11/2025 du 1^{er} juillet 2025, la Commune Saint-Hilaire-la-Plaine a fixé le plan de financement prévisionnel pour cette opération tel que :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financeurs	Montant en €	%
Création d'un columbarium et aménagement d'un « jardin du souvenir »	6 650.00 €	Fond concours Communauté de communes Creuse Sud-Ouest	3 324.00 €	49.98
		Auto-financement	3 326.00 €	50.02
Total HT	6 650.00 €	Total HT	6 650.00 €	100,00%

M. Le Président rappelle que le fonds de concours intercommunal sera versé après la signature d'une convention qui prévoit une caducité à 3 ans en cas de non-réalisation et sur présentation des justificatifs suivants :

- ⑤ Bilan financier définitif de l'opération visé par le comptable et par le Maire ;
- ⑤ Etat des subventions perçues
- ⑤ Justificatif de la publicité (la commune s'engage à afficher le financement de Creuse-Sud-Ouest et à apposer le logo de la Communauté de Communes sur tous documents et supports relatifs à ce projet (panneau de chantier, panneau des partenaires, etc.)

M. Le Président rappelle qu'il est autorisé par le Conseil communautaire à signer ladite convention avec la commune requérante.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Déclare la complétude du dossier de demande de fonds de concours de la commune de Saint-Hilaire-la-Plaine pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus ;
- Approuve l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la commune de Saint-Hilaire-la-Plaine pour un montant de 3 324.00€ après réception de l'ensemble des pièces justificatives attendues dans le cadre de la convention ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025 ;
- Autorise le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

